

# UNE ENIGME DE LA NUMISMATIQUE ARMORICAINE : LES MONNAIES CELTIQUES DES VÉNÈTES

## II. — L'OR

### I. — L'ÉPOQUE DU MONNAYAGE DE L'OR PAR LES CITÉS

Le premier monnayage d'or frappé en Gaule consistait, comme chacun sait, en copies, parfois très fidèles, du statère d'or de Philippe II de Macédoine. Ce prototype connu dans l'antiquité une faveur singulière et sans doute demeura-t-il en circulation bien longtemps après l'assassinat du père d'Alexandre (336 avant J.-C.) ; peut-être même, ont supposé certains auteurs, le type fit-il l'objet d'une véritable « renaissance », sous les successeurs du nom, jusqu'à la défaite des Grecs à Cynocéphales (197 avant J.-C.) (1). Il n'est pas téméraire de penser que les Gaulois en frappèrent de bonnes imitations bien avant leur numéraire propre.

Etudiant dans un travail récent les contremarques empreintes sur les monnaies d'or de type plus ou moins

(1) George Cyril BROOKE, *The Philippus in the West and the Belgic invasion of Britain*, dans *Numismatic Chronicle*, 1933, p. 95. — Il faut, d'une part, renoncer à voir dans le sac de Delphes par les Gaulois la source de l'approvisionnement de la Gaule en monnaies d'or ; d'autre part, selon Brooke, l'introduction du statère de Philippe en Gaule se serait faite par le commerce romain, non par le commerce grec. En ce qui concerne cette dernière proposition, contraire aux vues adoptées par M. Adrien Blanchet, il convient de lire la réfutation de ce savant dans *Etudes celtiques*, juin 1936.

« celtisé » frappées en Gaule, nous avons abouti à cette conclusion que le numéraire d'or devait être divisé en deux catégories. Les pièces de la catégorie la plus ancienne sont d'un poids théorique supérieur à 8 grammes et ne sauraient avoir été frappées à l'échelon de la *civitas* pour l'usage d'un peuple déterminé, mais l'ont été au niveau d'un pouvoir central ou d'une vaste confédération et pour l'usage de populations habitant un espace géographique considérable (2). La seconde catégorie, chronologiquement postérieure, est formée de monnaies pesant moins de 8 g dont l'aire de répartition, beaucoup plus limitée, se localisera d'autant plus que le titre de fin et le poids s'aviliront davantage (3).

La numismatique rend compte d'un processus pouvant parfaitement correspondre aux données historiques. « Lorsqu'en 218 Hannibal traversa le Midi de la Gaule, il n'y vit... que des tribus désunies ou des peuples encore mal constitués... Dix ans plus tard, en 207, son frère Hasdrubal... y rencontra les Arvernes. » ...« Durant le siècle qui suivit le passage d'Hannibal (218-125), les Arvernes acquirent le principat de la Gaule entière, Celtique et Belgique ensemble... L'Armorique reconnut l'influence des Arvernes. Leur domination s'arrêtait aux limites naturelles d'une vaste contrée (4). »

La numismatique ne saurait encore permettre de préciser le centre de répartition de ces premières médailles, connues en bon nombre, mais dont la provenance n'a été que trop rarement notée, ni la date des émissions, ni même la nation de leurs auteurs, mais, la chose est claire, le pouvoir monétaire à ce stade n'était pas exercé par chacune des cités, dont César nous donnera la liste pour le siècle

(2) Notre article est intitulé : *La contremarque dans le monnayage d'or gaulois*, à paraître dans *Gallia*.

(3) P.-L. LEMIERRE, *Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine*, dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. III, 1852, p. 231. C'est à Lemièrre que revient d'avoir formulé la règle de l'altération continue des espèces gauloises et le principe chronologique qui s'en dégage : « le métal... s'altère graduellement et de telle sorte que l'or, presque pur au début, n'est plus à la fin que de l'électrum, et l'argent du billon de plus en plus mauvais... Le poids lui-même diminue à mesure que le titre s'affaiblit ».

(4) JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, II, p. 546-547 ; voir aussi *Vercingétorix*, Paris, 1903, p. 42-43.

suisant. Voilà le fait nouveau numismatique dont nous croyons avoir mis en évidence la très haute probabilité.

Un jour, à la suite d'une conjoncture, politique sans doute, dont la soudaineté s'induit du caractère très épisodique du poinçonnage des monnaies lourdes, le pouvoir monétaire se décentralisera. Dès lors, il tendra à être exploité par chacune des cités souveraines. Peut-être la chute de l'empire arverne, à la suite de la défaite de Bituit (121 avant J.-C.), pourrait-elle être considérée comme le *terminus a quo* de cette réforme. Pour l'Armorique, en tout cas, il serait donc vain de chercher à attribuer des monnaies de bon or de la série lourde à l'une quelconque de ses cités (5). Les espèces réellement frappées en cette contrée sont nécessairement d'un poids inférieur à 8 g (6) et datent d'une époque postérieure à l'introduction d'un monnayage original en Gaule.

## II. — LES CLASSEMENTS TRADITIONNELS IGNORENT LE NUMÉRAIRE VÉNÈTE

On chercherait en vain dans les grands ouvrages de numismatique la rubrique des monnaies d'or des Vénètes. Ni Muret et Chabouillet ni La Tour n'en font la moindre mention (7). Comme nous l'avons dit plus haut « M. Blanchet signale avec réserve l'opinion de quelques auteurs, mais ne s'arrête à aucune et ne donne rien aux Vénètes de l'illustration généreuse de son livre » (8).

(5) Si des monnaies lourdes sont actuellement classées aux Redons [Ex. : BN 6757<sup>a</sup> (7,97 g), 6757 (8,01), 6756 (8,11)], c'est par un abus de méthode. Les Redons n'ont jamais produit les belles médailles qu'on leur prête dans les cartons du Cabinet de France.

(6) Il s'agit évidemment du poids des spécimens les mieux conservés.

(7) Ernest MURET et M.-A. CHABOUILLET, *Catalogues des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1889. — Henri DE LA TOUR, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892.

(8) A. BLANCHET, *Traité des monnaies Gauloises*, Paris, 1905, p. 308 : « A. de Barthélemy, reconnaissant les difficultés du classement, plaçait en tête de la série armoricaine les pièces d'or à la tête laurée, qui auraient été frappées chez les Vénètes et les Namnètes. » P. 317 : « On a classé aux Veneti les pièces d'or à la tête entourée de cordons avec des petites têtes, portant au revers une figure couchée sous l'androcéphale. Des pièces analogues sont clas-

Nonobstant ce silence des auteurs, il est évident que les Vénètes ont possédé et émis des monnaies d'or à une époque encore éloignée de la conquête romaine, probablement dans le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle. Pour quelles raisons ne les a-t-on jamais identifiées ?

Ces causes sont diverses. La principale consiste sans doute dans la négligence des autorités, qui n'ont jamais accordé assez d'intérêt à la conservation des notions de provenance, quand elles n'ont pas systématiquement rejeté celles qui venaient contrarier les classements admis (9). Une autre cause est dans le caractère d'immutabilité du catalogue du Cabinet de France (10). La stagnation est du reste le fruit d'un véritable consentement universel, car les collectionneurs et leurs fournisseurs s'accommodent de l'état actuel des choses (11). Enfin, on ne publie presque

sées aux Osismii (dans le *Cat. B.N.*, 6527, 6530-35) ; et d'ailleurs il est probable que certains exemplaires devraient être restitués aux Aulerci Cenomani. » Avec une note (p. 317, n. 2), dont nous aurons à reparler, c'est tout ce que contient cet ouvrage au sujet du monnayage des Vénètes.

(9) La bibliothèque du Cabinet de France contient trois grands cartons dans lesquels on a relié des feuillets de format in-folio sur quoi sont collées des reproductions à la plume, des estampages et des dessins venant de quelque imprimé, concernant la numismatique de la Gaule. Lambert, de Kergariou, Hucher, de Barthélemy, notamment, y sont cités. D'autre part, une enveloppe, datée du 15 février 1912, au nom de « Monsieur de La Tour », y servait de signet. En l'absence d'indications plus sûres, nous inclinons à penser que ce recueil devait faire partie de la documentation de H. de La Tour et, dans un souci de simplification, nous l'appellerons désormais le *manuscrit de La Tour*. L'intérêt très grand de cet ouvrage est qu'on y relève des provenances, sur lesquelles le *Catalogue* et l'*Atlas* sont muets. Toutes celles que nous avons pu vérifier se sont avérées exactes ; nous avons donc de sérieux motifs de faire confiance à ces données, que Muret et Chabouillet n'ont pu manquer de connaître. Et ainsi constatons-nous que, lorsqu'une trouvaille venait contredire les classements adoptés par eux, ils n'en ont pas fait mention dans leur volume. Par exemple, le statère d'or de la série lourde BN 6756, qu'ils donnent aux Redons, a été, selon le manuscrit de La Tour, trouvé à Suresnes (Seine) et le quart de statère BN 6763 provient de Colmar (Haut-Rhin), etc...

(10) Il faudrait confier à des chercheurs spécialisés la mission de refondre le *Catalogue* et l'*Atlas*, car dans l'état actuel des choses, ne nous le dissimulons pas, ces instruments périmés sont l'obstacle le plus efficace à tout progrès.

(11) Les faiblesses du classement et le mécanisme de la continuation des erreurs étaient déjà dénoncés voici près de quatre-vingts ans par Théodore PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (*Notice sur les monnaies des Lingons*, dans *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1867, tiré à part p. 8-9).

plus aucune trouvaille et, malgré les vœux des savants les plus autorisés, le recours des numismates aux méthodes scientifiques demeure une démarche exceptionnelle (12).

Cependant, malgré les difficultés, en utilisant le maximum des données matérielles et des ressources méthodiques, on peut, dans certains cas, raisonner sans trop de risques. La première et la principale de ces ressources consiste à inspecter les types avec la plus grande attention. C'est ce qu'avait fait, dès 1851, l'excellent numismate de l'Armorique, P.-L. Lemièrre, en examinant les très rares éléments d'attribution alors connus pour aboutir à des conclusions que notre étude se propose maintenant de reprendre à la lumière d'une enquête plus étendue.

Vers 1850, un érudit manceau, Eugène Hucher, eut l'ambition d'établir le monnayage des Aulerques Cénomans. Ce lorrain d'origine était animé du désir de voir la numismatique attester la richesse et la gloire des anciens de sa province d'adoption. Aussi s'efforça-t-il de démontrer que les Cénomans avaient possédé exclusivement un monnayage d'or et les types les plus beaux de tout le système armoricain (13). Telle fut du moins l'accusation de Lemièrre. « M. Hucher a publié dans la *Revue numismatique*, écrivait Lemièrre, les dessins de plusieurs belles monnaies gauloises en or... De ces monnaies qui remontent aux premiers essais d'imitation grecque, nous croyons pouvoir revendiquer pour les Vénètes les beaux statères variés..., où l'on voit en cimier, sur la tête de l'avvers, l'hippocampe... M. Hucher attribue ces médailles aux Aulerqi-Cénomans, parce que, dit-il, plusieurs exemplaires en ont été trouvés dans le Maine. Nous soupçonnons que la présence du génie ren-

---

(12) Cependant, les ressources que la numismatique peut attendre du laboratoire ont été particulièrement mises en évidence lors du récent congrès international de numismatique, qui s'est tenu dans notre pays même, à Paris. Lire à ce sujet le rapport de Paul NASTER, *Numismatique et méthodes de laboratoire*, Paris, 1953.

(13) Voici une excellente définition du *système armoricain* : « Dans la Gaule occidentale, entre la Seine et la Garonne, on constate l'existence d'un monnayage formant un groupe bien caractérisé, et composé de pièces nombreuses qui, tout en présentant une multitude de variétés, ont dans leur type une analogie incontestable. Cette analogie, remarquée depuis longtemps, a eu pour résultat de faire désigner ce groupe sous le nom de *système armoricain*. » (A. DE BARTHÉLEMY, *Note sur le monnayage du Nord-Ouest de la Gaule*, dans *Crai*, juillet 1891).

versé entre les jambes du cheval androcéphale a beaucoup contribué à cette attribution... nous ferons remarquer que si les pièces publiées par M. Hucher ont avec les plus anciennes monnaies de ce peuple une certaine ressemblance facile à expliquer, elles ne présentent pourtant pas les caractères principaux des espèces qui appartiennent incontestablement aux Cénomans. Ainsi, la tête de l'avers n'est pas laurée et n'a pas le pendant d'oreille trilobé avançant sur la joue : le cheval du revers n'est point ailé. Au contraire, sur les pièces que nous revendiquons pour les Vénètes, nous voyons le pieu feuillu sur lequel repose la tête principale et les cordons perlés accompagnés de petites têtes, symboles étrangers aux Cénomans et que nous retrouvons sur les trois seules monnaies découvertes chez les Vénètes... (14) »

Dans le monnayage des Aulerques Cénomans, tel que nous le proposent Muret et Chabouillet et La Tour, M. Blanchet a reconnu deux classes selon l'aloi, c'est-à-dire qu'il distingue seulement au sein de cette suite deux pôles d'une évolution chronologique indiquée par la richesse relative de l'alliage, mais il ne distingue pas comme l'avait fait Lemièrre deux séries hétérogènes incompatibles (15).

Le classement séculaire de Hucher ayant été adopté par le Cabinet de France, suivi par les conservateurs de tous les dépôts publics, il nous appartient maintenant

(14) LEMIÈRE, *o. l.*, p. 228-229.

(15) BLANCHET, *Traité*, p. 303, fig. 9 (p. 159), et 195 (p. 303). Par principe, M. Blanchet se refusait du reste à « apporter des changements trop nombreux dans les classements adoptés » ; il les jugeait impossibles pour son livre, *imprudents* même (*Introduction*, p. 20). Cependant, il a suivi Hucher en considérant « le différent du personnage renversé » (p. 303) comme le motif caractéristique du Maine. « Et il est certain, a-t-il écrit, que les provenances constatées confirment cette manière de voir ». Pourtant celles que rappelle M. Blanchet (p. 303, n. 4) n'appuient pas toutes cette opinion, particulièrement les suivantes : 1° les monnaies de la trouvaille de Bain-de-Bretagne (alias de la Noë-Blanche) sont, non point en or, mais en billon. L'aire de répartition du monnayage dont elles relèvent se situe chez les Vénètes et à la périphérie de la cité de Vannes, mais n'approche pas du Maine ; 2° la monnaie d'or signalée par Lambert (*Essai II*, pl. VIII, 14) aux environs de Rennes est d'un type dont Hucher seul, sans aucune référence, a déclaré qu'on le trouvait « dans le Maine » ; 3° le quart de statère, signalé par Lambert (*Essai II*, pl. IX, 12), près de Janzé (Ille-et-Vilaine) et dont le type n'a jamais été découvert au pays du Mans.

d'examiner avec attention les cartons réservés aux Aulerques Cénomans dans le médaillier de la Bibliothèque nationale.

### III. — LES MONNAIES D'OR OFFICIELLEMENT ATTRIBUÉES AUX CÉNOMANS

Les monnaies des Aulerques Cénomans, dans les cartons du Cabinet de France, sont, à peu d'exceptions près, en or. Elles comptent 84 numéros (6818-6901) et sont représentées dans l'*Atlas* de La Tour par 36 dessins doubles (droit et revers). Un examen attentif permet d'y reconnaître, outre deux pièces appartenant à la série lourde, chronologiquement antérieure au monnayage des cités (16), les deux suites principales que Lemièrre y avait vues. Nous allons les ranger en deux groupes, A et B.

#### *GROUPE A* (pl. I, 1<sup>re</sup> partie).

Les pièces du groupe A présentent *au droit* une tête humaine laurée, orientée à droite ou à gauche, munie d'un ornement pré-auriculaire fait de trois perles, signalé par Lemièrre. *Au revers*, un cheval androcéphale au galop à droite ou à gauche, généralement ailé, conduit par un aurige tenant, à l'extrémité d'une sorte de fouet, l'ornement qui a été décrit comme un vexillum ou comme des phalères ; sous le cheval, un personnage ailé, tenant parfois des têtes coupées ou une arme analogue à un fauchard (exemple : BN 6847 pour les têtes coupées et BN 6870 pour le fauchard), est armé ou non d'une lance. Sous l'aurige ou sous la queue du cheval (BN 6870) se trouve une petite roue à quatre rais.

#### a) *le métal.*

Les meilleures pièces de ce groupe (exemple : BN 6829) sont en très bon or. Les moins riches sont en or rouge (exemple : BN 6858) et, dans ce nombre, beaucoup sont fourrées.

---

(16) Ce sont BN 6897 et 6901.

b) *le poids.*

Voici le poids des pièces de ce groupe énumérées dans le *Catalogue* de Muret et Chabouillet (en italique, le n° des monnaies reproduites dans l'*Atlas* de La Tour) :

statères :	<i>6818</i>	7,68 g	<i>6852</i>	7,47 g
	<i>6819</i>	4,97	<i>6853</i>	7,55
	<i>6820</i>	7,38	<i>6854</i>	7,28
	<i>6823</i>	7,62	<i>6855</i>	7,41
	<i>6825</i>	7,17	<i>6856</i>	7,47
	<i>6829</i>	7,83	<i>6857</i>	6,92
	<i>6843</i>	5,06	<i>6858</i>	7,44
	<i>6844</i>	7,50	<i>6859</i>	7,42
	<i>6845</i>	7,50	<i>6869</i>	7,32
	<i>6846</i>	7,53	<i>6870</i>	4,50
	<i>6847</i>	7,50	<i>6871</i>	7,18
	<i>6848</i>	7,20	<i>6872</i>	7,35
	<i>6849</i>	7,55	<i>6873</i>	7,20

divisions :	<i>6821</i>	1,82	<i>6863</i>	1,75
	<i>6822</i>	1,70	<i>6864</i>	1,55
	<i>6824</i>	1,92	<i>6865</i>	1,80
	<i>6851</i>	1,82	<i>6866</i>	1,75
	<i>6860</i>	1,80	<i>6874</i>	1,81
	<i>6861</i>	1,81	<i>6875</i>	1,75
	<i>6862</i>	1,94	<i>6876</i>	1,73

c) *les lieux de trouvaille.*

*Sarthe* : Aubigné-Racan (arr. de La Flèche, canton de Mayet) : une monnaie du type BN 6847 (17).

Allonnes (arr. et canton du Mans) : BN 6875-6876 (18).

Le Mans : la pièce BN 6851 et 6858 (19).

(17) A. LEDRU, *Répertoire des objets... trouvés dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne* (Archives historiques du Maine, XI), Le Mans, 1911.

(18) MURET et CHABOUILLET, d'après Eugène HUCHER, *L'Art gaulois*, I, 1868, p. 13.

(19) Edouard LAMBERT, *Essai sur la numismatique gauloise au nord-ouest de la France*, I, Paris, 1844, p. 124, pl. III, 25 (BN 6851) ; p. 128, pl. V, 11 (BN 6858).



- « les environs du Mans » : BN 6873 (20), une monnaie au type de BN 6870 (21), l'exemplaire BN 6823, une monnaie au type de BN 6847 (22), une monnaie au type 6824 (23).
- « dans le Maine » : une monnaie au type de BN 6852 (24).
- « dans la Sarthe » : 2 pièces au type de BN 6847 (25) et l'exemplaire BN 6823 (26).
- « dans la Sarthe, près d'Alençon » : l'exemplaire BN 6848 (27).
- Mamers : les exemplaires BN 6523 et 6524 (28).
- Orne : « Entre Mortagne et Bellême », un exemplaire du type BN 6870 (29).
- Calvados : « Sur les limites de Morières et de Carrel, près de Saint-Pierre-sur-Dives » (arr. de Lisieux) : une trentaine d'exemplaires au type de BN 6858 (30).
- Manche : Montanel (arr. d'Avranches, canton de Saint-James) : 3 monnaies, dont 2 au type de BN 6858 et une au type de BN 6869 (31).
- Mayenne ou Sarthe : « dans les Coëvrons » (collines du Maine se développant principalement dans le département de la Mayenne) : l'exemplaire BN 6829 (32).
- Ille-et-Vilaine : « Près de Vitré » : un exemplaire au type de BN 6870 (33).
- Côtes-du-Nord : Plélan-le-Petit (arr. de Dinan), 2 ex. du type de BN 6854 (34).

(20) HUCHER I, pl. 42, 2 et MURET et CHABOUILLET.

(21) LAMBERT I, p. 122, pl. III, 3.

(22) LAMBERT I, p. 123, pl. III, 8 et 9.

(23) LAMBERT I, p. 124, pl. III, 23.

(24) LAMBERT I, p. 122, pl. III, 1 et HUCHER I, pl. 6, 1.

(25) HUCHER I, pl. 15, 1 et 2.

(26) HUCHER I, pl. 14, 1.

(27) HUCHER I, pl. 91, 1.

(28) Type classé aux Osismes par Muret et Chabouillet et La Tour. Voir HUCHER I, pl. 27, 1. Ce type, en argent allié, offre tous les caractères du monnayage cénomane.

(29) LAMBERT II, Paris, 1864, p. 94, pl. X, 1.

(30) LAMBERT I, p. 123, pl. III, 10.

(31) LAMBERT I, pl. III, 4, 5 et 6.

(32) HUCHER I, pl. 6, 1.

(33) LAMBERT II, p. 89, pl. VIII, 4.

(34) *Manuscrit La Tour.*

**GROUPE B** (pl. I, 2° partie).

Les pièces de ce groupe, toutes en or apparemment de bon titre, sont de types de droit différent de celui du groupe précédent, mais de revers assez proches, sauf de rares exceptions. Il y a lieu d'en décrire plusieurs variétés, pour chacune nous indiquerons le bref catalogue et les provenances.

## a) TYPE BN 6826 ET VARIANTES.

*Au droit*, une tête humaine à droite, reposant sur un fleuron ; la chevelure, de composition fortement ornementale, est sommée d'un sanglier à droite. Des cordons perlés forment un harmonieux dessin autour de la tête et se terminent eux-mêmes par de petites têtes. *Au revers*, cheval androcéphale non ailé, à droite, dirigé par un aurige androcéphale tenant le *stimulus* terminé par un *vexillum* frangé. Sous le cheval, un personnage couché à droite, ne tenant aucun objet, ailé, dont les ailes en trois vagues se voient au-dessus et au-dessous de lui. Absence de roue, le plus souvent.

— BN 6826 7,80 g ;

— 6838 1,87 (35) ;

— un statère de ce type a été récemment trouvé dans les environs de Rennes, poids : 7,48 g (36) ;

— un statère de type très proche, avec une roue sous l'aurige au revers, a été trouvé, vers 1894, à Lorigné (Deux-Sèvres, arr. de Melle. canton de Sauzé-Vaussais, poids : 7,95 g) (37) ;

— un statère de type voisin, au revers assez fruste,

(35) On verra des fac-similés de BN 6826 dans HUCHER II, p. 7, fig. 3 ; Lancelot LENGYEL, *l'Art gaulois dans les médailles*, Paris, 1954, pl. XV, 177, XVI, 188. Pour la pièce BN 6838, la pièce actuellement présente dans les cartons n'est pas conforme à celle que La Tour a reproduite, puisque la coiffure est sommée d'un sanglier.

(36) Voir *Notules de Numismatique celtique*, dans *Ogam*, 1954, n° 34, p. 199-200, pl. IV, 1-2.

(37) Ex. autrefois conservé dans la collection Chauvet. Moulage et notes au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Dans son *Traité*, M. BLANCHET groupe cette monnaie avec celles de la suite BN 6879 (plus loin : type e). C'est une confusion, mais elle atteste le sentiment d'unité qui se dégage chez un numismate de ces deux types distincts par le détail.

pesant 7,80 g, a été trouvé à Derval (Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant) (38) ;

— un statère de type voisin, où l'aurige tient au revers des branches de houx, pesant 7,55 g, a été découvert à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire, arr. d'Angers) (39) (pl. II, A).

— un statère fourré, des mêmes coins de droit et revers que l'exemplaire des environs de Rennes, a été trouvé « dans la région de Vannes » (40) ;

— le statère BN 6827 (41), pesant 7,56 g, est de même économie que les précédents, mais moins orné. Au revers, le corps du cheval n'a pas la forme cylindrique allongée, elle ressemble davantage à celle que l'on voit sur les monnaies de billon armoricaines. L'aurige surmonte une roue et tient un vexillum à longues franges. Le personnage couché sous le cheval est pourvu d'une aile supérieure exactement de même style que les franges du vexillum. Cette pièce a été trouvée à Vannes (Morbihan) (42) ;

— une réplique de la précédente a été trouvée à Blain (Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant) (43).

#### b) TYPE BN 6881 (44).

*Au droit*, une tête humaine à droite, d'un style très particulier. La chevelure est remplacée par deux bandeaux

(38) Fortuné PARENTEAU, *Essai sur les monnaies des Namnètes*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, p. 112, pl. I, 11. L'auteur a cru voir une grue sous le cheval. P. de L'Isle de Dreneuc, dans le *Catalogue du musée archéologique de Nantes* (Nantes, 1903, p. 224, n° 592), y voit une sèche. Il s'agit en réalité d'un personnage couché au rendu fruste.

(39) PARENTEAU, dans *Essai*, p. 106, pl. I, 4, reproduit cette pièce et indique son poids, mais non sa provenance. Dans un manuscrit numismatique inédit de la plume de Emile Renault, appartenant personnellement à M. Malo-Renault, bibliothécaire en chef de la ville de Rennes, cette pièce est dessinée, pl. 4, 1 ; le lieu de trouvaille y est indiqué.

(40) Ce statère est conservé, sous le n° 68, dans le médaillier de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

(41) HUCHER, II, Paris, 1874, p. 95, fig. 154. Fac-similé dans LA TOUR, XXIII. LENGYEL, *op. cit.*, XVI, 191.

(42) *Ms La Tour*.

(43) BIZEUL, *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, Nantes, 1856, p. 112.

(44) Fac-similés dans LEMIERE, p. 228, pl. III, 9 ; LA TOUR, pl. XXIII ; LENGYEL, XV, 181.

plats et parallèles, accostés en arrière d'une formation énorme en S et en avant d'un S plus discret, tombant tout de même un peu plus bas que la pointe du nez ; le tout est sommé par un sanglier. *Le revers* est très proche de celui de BN 6826.

Le seul exemplaire connu de nous, pesant 7,48 g, a été découvert, en 1852, dans les environs de Vannes (45).

c) TYPE BN 6878 (46).

Ce type, fortement apparenté aux précédents par son revers, présente *au droit* une tête humaine à droite à la chevelure divisée en grosses mèches orientées dans tous les sens, dont l'une se détache formant cimier.

Le seul exemplaire connu de nous, pesant 7,22 g, a été trouvé avec le précédent, en 1852, dans les environs de Vannes (47).

d) TYPE BN 6883-6884 (48).

Sur un certain nombre de pièces de cette variété, le droit est très confus. Sur d'autres exemplaires, on distingue plus ou moins bien une tête à droite, *au droit*, avec cordons perlés et petites têtes. La tête principale est sommée par une sorte de bâton qui va jusqu'au bord du flan. *Au revers*, variante du type au génie ailé couché à droite sous l'androcéphale, dont le cou démesurément allongé est d'un diamètre souvent supérieur à celui du corps même de l'animal. Sous le cheval, conduit par un aurige surmontant une roue, un personnage couché est muni de deux ailes en trois vagues de chaque côté. L'impression d'ensemble de la gravure de ces pièces est que l'on se trouve devant une copie plus ou moins dégénérée.

BN 6882 7,40

6883 7,50, trouvé à Angers (49)

6884 7,48

Un exemplaire conservé au musée de Quimper pèse 6,38 g.

(45) LEMIERE, p. 228.

(46) LEMIERE, p. 228, pl. III, 10 et LA TOUR, XXIII.

(47) LEMIERE, p. 228.

(48) LA TOUR, XXIII.

(49) Ms La Tour.

Un spécimen a été trouvé à La Chapelle-des-Marais (Loire-Inférieure, arr. de St-Nazaire, canton d'Herbignac) (50).

e) TYPE BN 6879 (51).

*Au droit* de ce type, on voit une tête humaine à droite, d'environ 8 mm de hauteur et d'autant de largeur, posée sur une sorte de piédouche, entourée de cordons perlés avec petites têtes, la composition est d'un effet remarquablement harmonieux. *Au revers*, le thème du cheval androcéphale, au corps en trois parties selon la conception qui prévaudra plus tard en Armorique, conduit par un aurige placé au-dessus d'une roue, tenant le fouet terminé par un *vexillum*. Sous le cheval, un personnage couché à droite.

BN 6879 7,80

6880 7,65

6885 7,53

Lieux de trouvaille signalés : Mazé (Maine-et-Loire, arr. d'Angers, canton de Beaufort-en-Vallée) (52) ; Blain (Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant), pour un exemplaire pesant 7,85 g (53) ; Caden (Morbihan, arr. de Vannes, canton de Rochefort-en-Terre) (54) ; une variante, au revers

(50) BIZEUL, p. 110-111.

(51) JOACHIM LELEWEL, *Type gaulois ou celtique*, Bruxelles, 1840, pl. III, 42 ; LEMIERE, pl. III, 12 ; LA TOUR, pl. XXIII ; ADRIEN BLANCHET, *Traité*, fig. 189, *Manuel de Numismatique française*, I, Paris, 1912, fig. 40 ; L. LENGYEL, pl. XV, 180.

(52) *Ms La Tour*.

(53) *Catalogue du Musée de Nantes*, p. 227, n° 620.

(54) *Bull. Ass. bret.*, 1846, p. 84 ; HUCHER I, pl. 85, 2. — Dans son *Traité*, p. 317, n. 2, M. Blanchet a rapproché de l'exemplaire de Caden une pièce décrite par Hucher (*Art gaulois*, II, p. 18, fig. 22), qui aurait été trouvée à « Triqueville, arrondissement du Havre ». C'est bien là, en effet, la désignation même de Hucher, mais elle appelle des réserves. Trente ans avant Hucher, Ed. Lambert (*Essai I*, pl. IV, 21) avait reproduit cette monnaie sans indiquer de provenance. C'est pour la pièce voisine sur sa planche, portant le n° 20, qu'il indiquait, p. 126 de son livre, le lieu de « Triqueville, près de Pont-Audemer (Eure) ». D'autre part, comme il n'existe aucune commune du nom de Triqueville dans l'arrondissement du Havre, ni même dans tout le département de la Seine-Inférieure, il nous semble que cette provenance donnée par Hucher et confirmée par M. Blanchet est fautive et qu'il n'y a pas lieu de la retenir.

à gauche, a été signalée au Fief-Sauvin (Maine-et-Loire, arr. de Cholet, canton de Montrevault) (55).

Nous possédons un exemplaire S. P. (sans provenance connue) de ce type, assez usé, pesant cependant 7,86 g.

f) TYPE BN 6828 (56).

Ce type est d'économie analogue à l'avvers, mais tourné à gauche, d'un dessin plus simplifié au revers, qui est orienté à droite, correspondant sensiblement au revers de BN 6827 ci-dessus décrit.

BN 6828 7,22

Lieux de trouvaille signalés : Paimbœuf (Loire-Inférieure, arr. de St-Nazaire), 7,25 g. (57) ; Herbignac (Loire-Inférieure, arr. de St-Nazaire) (58).

g) TYPE BN 6830 (59).

Le droit des monnaies de ce type est très analogue à celui de BN 6826, décrit ci-dessus, mais présente cette différence que la chevelure est sommée par un animal stylisé à droite, dans lequel on a généralement vu un hippocampe. Le revers, à droite, présente plusieurs variantes. La présence de la roue y paraît constante, mais le personnage couché à droite porte une aile de différents styles au-dessus du corps ; son pied gauche est terminé par un ornement en spirale, tandis que l'aurige tient un lien garni d'un feuillage figuré par des rameaux terminés par 3 ou 4 points. Ce type paraît avoir fait l'objet de nombreuses émissions.

BN 6830	7,68	BN 6834	7,52
6831	7,71	6835	7,38
6832	7,65	6836	7,70
6833	7,80		

Un exemplaire de ce type, pesant 7,60 g, a été signalé

(55) Au lieudit Ségora, selon PARENTEAU, *op. cit.*, p. 109-110, pl. I, 7.

(56) HUCHER I, pl. 37, 1 ; LA TOUR, pl. XXIII.

(57) PARENTEAU, p. 110-111, pl. I, 9.

(58) BIZEUL, p. 111.

(59) LELEWEL, pl. VII, 6, type qualifié de « maritime » ; LAMBERT II, pl. VIII, 14-15 ; HUCHER I, pl. 1, 2 ; LENGYEL, pl. XV, 175, 176, 179, XVI, 187.

« près du lac de Grand-Lieu » (Loire-Inférieure) (60) ; un autre, de 7,59 g, a été trouvé « dans les environs de Rennes » (61) ; enfin, Hucher (62) indique sans autre référence qu'on en a trouvé un exemplaire « dans la Sarthe », pesant 7,70 g. Il s'appuyait sur cette affirmation pour classer le type aux Cénomans.

h) TYPE BN 6837 (63).

Le seul exemplaire, à notre connaissance, de cette variété pèse 7,42 g ; il est de même économie que le type précédent, mais *l'avvers* est tourné à gauche et l'animal sommant la chevelure est plus grand. *Le revers*, à droite, montre un aurige ne tenant pas la branche de houx. Le dessin est plus ample.

i) Un certain nombre de divisions de statères, du même type général de l'avvers, diversement classées, attestent l'existence possible de statères de types très proches des précédents. Nous nous bornerons à signaler ici les exemplaires dont la provenance a été notée.

BN 6894 1,75 g. La tête est coiffée d'une sorte de rameau. Un autre exemplaire de ce type, pesant 1,98 g, a été trouvé à Montournais (Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, canton de Pouzauges) (64).

Lambert a signalé un quart de statère, pesant 1,92 g, du type BN 6893, lequel pèse 1,85 g, et qu'on a trouvé à Landerneau (Finistère, arr. de Brest) (65).

Le même auteur a signalé un quart de statère, voisin de BN 6868 (1,82 g), pesant 1,92 g, trouvé à Janzé (Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes) (66).

Deux quarts de statère au même type ont été trouvés, le premier à Mauves-sur-Loire (Loire-Inférieure, arr. de Nantes, canton de Carquefou), pesant 1,90 g (67), l'autre,

(60) *Catalogue du Musée de Nantes*, p. 226, n° 609.

(61) LAMBERT II, pl. VIII, 14.

(62) HUCHER I, pl. 1, 2.

(63) LA TOUR, pl. XXIII.

(64) PARENTEAU, p. 119, pl. II, 10 ; HUCHER I, pl. 29, 2 ; *Catal. Musée de Nantes*, p. 228, n° 624.

(65) LAMBERT II, p. 21 et 93, pl. IX, 13.

(66) LAMBERT II, p. 93, pl. IX, 12.

(67) *Catalogue du Musée de Nantes*, p. 228, n° 623.

pesant 1,78 g, à l'Île-Chauvet (68), qui sont du type BN 6899 (1,99 g).

#### IV. — LE GROUPE B NE PEUT APPARTENIR AUX AULERQUES CÉNOMANS

Le classement actuel des monnaies d'or attribuées aux Aulerques Cénomans comporte donc deux groupes, A et B, absolument distincts par le type du droit, mais analogues par celui du revers. Cependant, l'aire habituelle des trouvailles pour les monnaies de chaque groupe est absolument distincte aussi. Le centre géographique de distribution du groupe A est visiblement situé dans la Sarthe, son unité numismatique est évidente.



Cette petite carte suffit à montrer que le groupe A des monnaies actuellement attribuées aux Aulerques Cénomans est réellement centré géographiquement dans le département de la Sarthe et que les auteurs de ce monnayage d'or avaient apparemment peu de relations avec les Vénètes et les Namnètes.

(68) *Catal. Musée de Nantes*, p. 228, n° 625. Nous n'avons pu déterminer de quelle commune dépend cette île.



C'est dans ce groupe, sans aucun doute, que l'on trouve les monnaies authentiques des Aulerques Cénomans. Le droit du type général vient des monnaies inspirées de l'Apollon des statères de très bon or ordinairement donnés aux Lémoviques, tandis que le revers des meilleurs exemplaires est très proche du revers des monnaies du groupe B.

L'aire géographique habituelle des monnaies du groupe B montre qu'elles ne peuvent en aucune façon avoir été frappées par les gens du Maine antique, qu'il y a lieu de rejeter définitivement leur attribution aux Aulerques, mais qu'elles peuvent être des créations des Namnètes et des Vénètes (voir la carte, p. 20).

L'analogie des revers des deux groupes est fort instructive. Elle n'est cependant pas complète. Le cheval du groupe A est presque toujours ailé ; il est aptère pour le groupe B. Le personnage couché sous le cheval est presque toujours armé sur le type des revers du groupe A ; il ne l'est jamais sur ceux du groupe B ; les lignes perlées, constantes au droit du groupe B, sont exclues du groupe A. Cependant l'analogie explique la confusion traditionnelle. Elle démontre une origine artistique commune, soit que les deux revers aient été empruntés à un même prototype, soit que l'un soit démarqué de l'autre. Quelques auteurs du siècle dernier ont reconnu une « loi d'imitation » (69) et nous-même, plus haut, à propos des monnaies de billon, nous avons parlé des « emprunts de contiguïté » (70). Maintenant que nous savons que la monnaie d'or n'est pas née en Gaule simultanément au sein de chaque cité, par

---

(69) Voir l'opinion de Lemièrre et de Saulcy dans la première partie de notre travail, consacrée aux monnaies de billon, p. 44. — L. MAXE-WERLY a écrit : « En Gaule, comme dans tous les temps et chez tous les peuples, l'apparition d'un type nouveau a fait surgir dans les pays limitrophes des imitations directes qui peuvent être confondues avec les prototypes. De cité à cité voisine, en raison de la loi d'imitation à laquelle aucun art ne peut se soustraire, les espèces soumises à ce courant prennent un air de famille, un caractère nettement déterminé qui, s'il en impose l'attribution aux différentes régions de la Gaule, augmente en même temps l'incertitude où l'on se trouve, quand il s'agit de les sous-répartir entre les nations qui peuvent y prétendre. » (MAXE-WERLY, *De la classification des monnaies gauloises*, Brive, 1886, p. 4-5).

(70) Dans son *Traité des monnaies gauloises*, M. Adrien BLANCHET n'acceptait pas cette théorie. « Cette règle, écrivait-il, est trop générale et n'est guère vérifiée dans la pratique » (p. 172).

un phénomène de génération spontanée, mais que les monnayages locaux ont succédé à des productions émanant d'ateliers centraux ou qu'ils étaient plus ou moins copiés sur les monnaies déjà émises par des voisins, ces analogies deviennent beaucoup plus compréhensibles.

Sur les statères d'or de Philippe II de Macédoine, l'aurige conduit le cheval à l'aide de rênes dessinées avec réalisme. Il en est de même sur un bon nombre de monnaies du groupe B ; mais sur aucune monnaie du groupe A nous n'observerons ce réalisme : l'une des mains de l'aurige peut s'appuyer à la crinière du cheval (exemple : BN 6818) ou venir se fondre avec elle (ex. : BN 6858) ou encore tenir un lien qui y aboutit (BN 6847) ; dans le plus grand nombre des cas, sur les meilleures monnaies, le cheval est libre. De tels détails doivent nous guider pour apprécier l'ordre suivi.

#### V. — OPINIONS VARIÉES DES AUTEURS SUR L'ATTRIBUTION DU GROUPE B

Un type déterminé de droit n'est pas toujours l'unique type en usage dans un même monnayage. Nous avons rencontré des monnaies de droit absolument différent dont le revers était de même coin. Elles sortaient donc d'un même atelier (71). La difficulté toute particulière de la numismatique de la Gaule est dans cette fantaisie apparente. Il n'est pas toujours possible de dégager les règles précises que l'esprit souhaiterait trouver. Il faut donc être très familier avec les pièces, les manipuler longuement et quotidiennement afin de ne négliger aucun détail et de faire d'innombrables comparaisons. Il nous reste maintenant à nous pencher sur les monnaies du groupe B, de manière à essayer d'y reconnaître celles dont les Vénètes pourraient être les auteurs.

Les monnaies du groupe B, classées, comme on le sait, aux Aulerques Cénomans par Muret et Chabouillet, suivis par La Tour, se trouvent sous la même rubrique dans les cartons du médaillier du Cabinet de France depuis plus de

(71) *L'attribution controuvée d'un monnayage gaulois aux Abrincatui*, dans *Revue belge de Numismatique*, 1950, p. 27-33, pl. I.

deux générations. Cependant certaines d'entre elles ont fait l'objet de diverses hypothèses. Plusieurs fois, Hucher lui-même s'est en quelque sorte contredit ; ainsi a-t-il donné aux Namnètes une monnaie très analogue à BN 6820 (72), aux Vénètes la catégorie correspondant à BN 6879 (73).

Pour ce dernier type, « Parenteau, a écrit M. Blanchet, a attribué ces pièces aux Namnètes et son opinion paraît mieux s'accorder avec les provenances » (74). Plus tard, M. Blanchet sera même plus affirmatif : « classées aux *Cenomani*... ces pièces appartiennent plutôt aux Namnètes ». Cependant, avec sa prudence coutumière, il ajouta bientôt : « des pièces analogues ont été classées aux Vénètes et aux Osismiens. Rien n'est définitif dans ces classements » (75).

Hucher attribua aux « Redons ou Namnètes » le type BN 6828 (76). En 1874, il croyait « devoir être classé entre les Namnètes, les Pictons et les Vénètes » le type BN 6826 (77), en quoi M. Blanchet vit, en 1905, « une classe déjà postérieure » des Cénomans (78).

Alors qu'en 1840, le pionnier Lelewel faisait de BN 6830 un type « maritime », Hucher le donnera aux Cénomans (79). Pour le quart de statère BN 6899, il hésitera entre les Namnètes, les Pictons et les Vénètes (80).

Parenteau de son côté gratifiera les Namnètes de presque toutes les catégories du groupe B.

Hucher dit encore du quart de statère BN 6888 qu'il est « très répandu dans toutes les collections ». « Nous l'avons recueilli plusieurs fois dans le Maine, ajoute-t-il ; et sans doute il n'est rare ni dans le pays chartrain, ni dans la Bretagne. Ce quart de statère occompagne d'ordinaire les statères à l'hippocampe » (du type BN 6830, qu'il prête aux Cénomans) (81). Ces trouvailles diverses, dont il parle ici, il n'en signale aucune avec précision, ne nous fait part

(72) HUCHER I, pl. 81, 1.

(73) HUCHER I, p. 13, Col. 2, pl. 85, 2.

(74) *Traité*, p. 301, fig. 189.

(75) *Manuel*, p. 34, n. 1.

(76) HUCHER I, pl. 37, 1.

(77) HUCHER II, p. 7, fig. 3 et p. 61, col. 2.

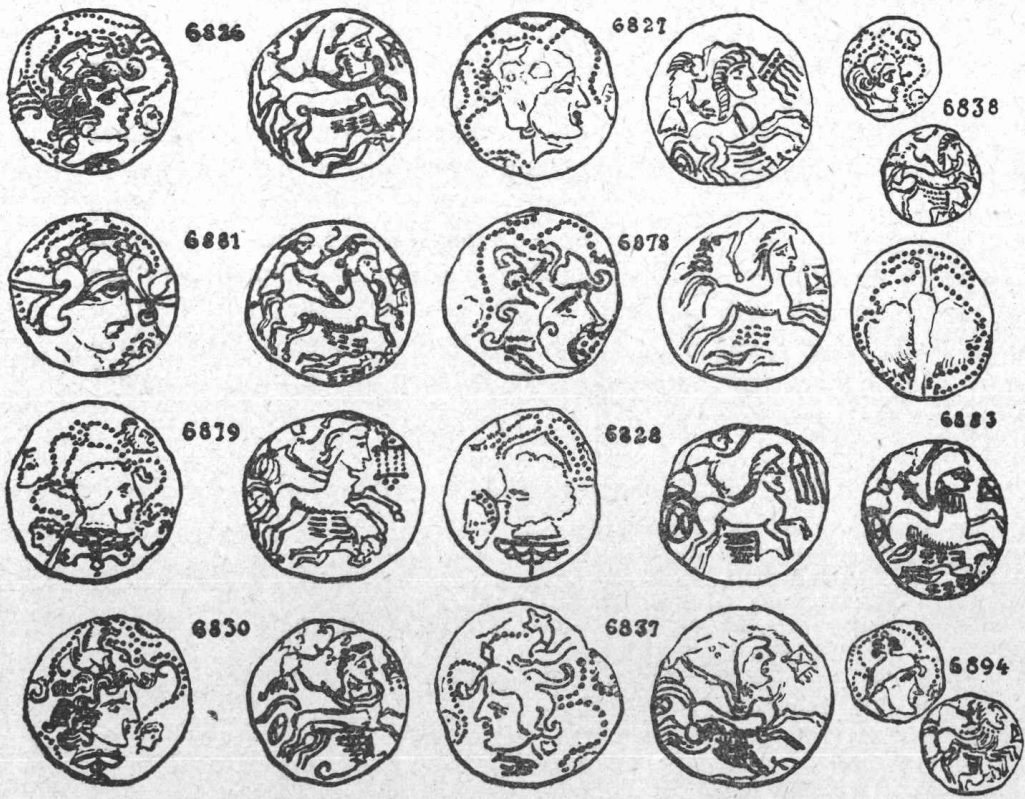
(78) *Traité*, p. 303, avec référence à p. 159, fig. 9.

(79) HUCHER I, pl. 1, 2.

(80) HUCHER II, p. 61, col. 2, fig. 85.

(81) HUCHER II, p. 61, col. 1.

PLANCHE I



## PLANCHE II



PLANCHE I. — *Partie supérieure* (au-dessus du trait horizontal) = monnaies du groupe A, distingué de la série attribuée, au Cabinet de France, aux Aulerques Cénomans. Les figures de l'*Atlas des monnaies gauloises*, de La Tour, ont été redessinées d'après cet ouvrage (à l'exception des quarts de statère BN 6824, 6874, 6875).

*Partie inférieure* (au-dessous du trait horizontal) = monnaies du groupe B, distingué de la dite série. Figures redessinées d'après La Tour (à l'exception des statères BN 6835, 6896 et des quarts de statère BN 6840, 6868, 6888, 6889, 6893, 6895, 6899).

On remarque clairement la différence radicale de style entre chacun des groupes.

PLANCHE II. — Comparer, au droit, BN 6768 (classée aux Redons), BN 4581 (classée aux Lémoviques) et A (d'après Parenteau, statère trouvé à Beaufort-en-Vallée), avec BN 6826 (pl. I, 2<sup>e</sup> partie). B = le statère trouvé à Arradon ; 6723 = statère d'or des Namnètes ; 6911 = type trouvé à Nantes et à Rumengol.

d'aucun point de découverte, ni chez les Carnutes, ni en Armorique, ni même dans le Maine. On craint que vraiment l'imagination de l'auteur ait dépassé son information !

On pourrait allonger la liste des attributions variées, toutes bien inconsistantes, parler des vues de Lambert (82), mais ces exemples suffiront sans doute à montrer que le problème demeure entier.

#### VI. — MONNAIES NON CLASSÉES AUX CÉNOMANS,

##### DU MÊME TYPE GÉNÉRAL QUE LE GROUPE B

Les monnaies présentant au droit le type principal caractéristique du groupe B ne sont pas toutes actuellement classées aux Cénomans. Ainsi ont été attribuées aux Redons des espèces de même type général à l'avvers, que l'aloi, le poids et la fabrique désignent comme contemporaines des meilleurs exemplaires du groupe B. Ce sont :

BN 6765	7,70 g,	exemplaire trouvé à « Trélissac, près d'Angers » (83) ;
6766	7,60	
6767	7,64	(84) ;
6768	7,75	ex. « trouvé en Poitou » (85) (pl. II) ;
6769	7,85	ex. « trouvé en Poitou » (86).

Le droit de ces exemplaires est absolument semblable ou très fortement analogue à celui de BN 6826, classé aux Cénomans par Muret, et son revers serait une réplique parfaite du statère trouvé à Beaufort-en-Vallée si la roue qui y figure ne remplaçait le personnage ailé (87) (pl. II, A). Leur classement aux Redons, qu'aucune trouvaille ne justi-

(82) LAMBERT II, p. 21.

(83) *Ms La Tour*.

(84) LA TOUR, pl. XXII.

(85) HUCHER I, pl. 9, 1.

(86) MURET et CHABOUILLET. Il s'agit probablement d'une erreur due à une lecture hâtive du texte de Hucher, concernant la pièce BN 6768.

(87) PARENTEAU, p. 106, pl. I, 4.

fié jusqu'à ce jour, résulte d'un abus de méthode. Le fait que des monnaies de *billon* au type de la roue soient généralement découvertes dans les environs de Rennes ne signifie pas que toutes les monnaies présentant une roue dans leur type soient nécessairement des frappes redonées. Si la roue à huit rais de BN 6768 est très proche de la roue à huit rais du billon redon, rien dans le reste du type ne vient confirmer cette téméraire hypothèse de classement.

De même, BN 4581, pesant 7,85 g, est une belle pièce figurant depuis longtemps dans le carton des Lémoviques de la Bibliothèque nationale. Hucher la croyait pictone (88). Or, elle est exactement de même type que BN 6826 — et d'un coin presque identique — pour le droit. Le revers est original et tout à fait différent ; le cheval y montre un poitrail curieusement radié et, sous lui, une fleur à l'extrémité d'une longue tige (89) (pl. II).

On pourrait ajouter à la série un très rare statère S. P. signalé par Parenteau, pesant 7,78 g (90), dont il existe une réplique trouvée près de Vannes, à Arradon (Morbihan, arr. et canton de Vannes) (91) (pl. II, B), ainsi qu'une division S. P. au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (92).

Une variété assez curieuse relève du même type général. Elle a embarrassé les auteurs du classement de la Bibliothèque nationale, qui ont renoncé à la prêter aux Cénomans, pour la ranger sous la rubrique des *incertaines de l'Armorique*. On y a vu, au revers, tantôt un hippocampe ailé, tantôt un sphinx. Nous en connaissons quatre exemplaires, tous des quarts de statère ; ce sont :

---

(88) HUCHER I, pl. 6, 2 ; Adrien BLANCHET, *Traité*, p. 289, 314, fig. 214.

(89) Nous avons étudié cette pièce dans notre mémoire intitulé *Origine, évolution et mutations d'un différent monétaire en Gaule celtique*, dans *Revue belge de Numismatique*, 1952, p. 31-39, pl. II, 7.

(90) Fortuné PARENTEAU, *Inventaire archéologique*, Nantes, 1878, p. 79, pl. 40, 10. — *Catalogue du Musée de Nantes*, p. 229, n° 631.

(91) A. DE BARTHÉLEMY, *Revue numismatique*, 1885, p. 155, pl. VI, 16. — HUCHER II, p. 134, fig. 219. — A. BLANCHET, *Traité*, p. 311, fig. 207.

(92) Tiers de statère, selon A. de Barthélemy.

Carte des lieux de trouvaille signalés par les principaux auteurs de monnaies du groupe B, traditionnellement attribuées aux Aulerques Cénomans et à quelques autres.

<i>Type, selon La Tour</i>	<i>Lieu de trouvaille</i>
a) type 6826 et variantes	environs de Rennes (I) Lorigné Derval Beaufort-en-Vallée dans la région de Vannes (I) Vannes (1I) Blain (I)
b) type BN 6881	Vannes (III)
c) type BN 6878	Vannes (IV)
d) type BN 6883	Angers La Chapelle-des-Marais
e) type BN 6879	Mazé Blain (II) Caden Le Fief-Sauvin
f) type BN 6828	Paimbœuf Herbignac
g) type BN 6830	près du lac de Grand-Lieu dans les environs de Rennes (II) dans la Sarthe (?)
divisions de types variés	
type BN 6894	Montournais
type BN 6893	Landerneau
type BN 6868	Janzé Mauves Ile Chauvet
monnaies de même type général diversement classées	
type BN 6765	Trélassac
type au musée de Vannes	Arradon
type BN 6911	Nantes Rumengol

## COMMENTAIRE :

1° Un fait s'impose : les monnaies du groupe B sont étrangères au territoire des Aulerques Cénomans.

2° Groupées autour de Vannes et à proximité du territoire des Vénètes, ces monnaies sont échelonnées le long des axes fluviaux de la Vilaine et de la Loire.

3° On en a trouvé à l'embouchure de fleuves côtiers du Finistère.

Il semble donc que, au temps des monnaies d'or, les bateaux vénètes remontaient assez loin le cours de la Vilaine et très loin celui de la Loire et qu'ils faisaient du cabotage le long des côtes du Finistère. Les Vénètes ne paraissent pas avoir eu de relations avec les Cortiosolites, mais on imagine aisément qu'ils devaient, à cette époque, former avec les Namnètes une alliance économique et, par conséquent, politique très serrée.





- BN 6911 1,95 g (93) (pl. II) ;  
 Un ex. décrit par Lambert, 1,92 g (94) ;  
 Un ex. décrit par Parenteau, 2,05, trouvé à Nantes (95) ;  
 Un ex. trouvé à Rumengol (Finistère, arr. de Brest, canton de Daoulas), pesant 1,94 g (96).

VII. — ÉLÉMENTS D'ATTRIBUTION DES MONNAIES DU GROUPE B  
 ET DES MONNAIES CONNEXES

M. Blanchet écrivait récemment : « Quand j'ai publié mon *Traité des monnaies gauloises...*, je pensais que les provenances des monnaies étaient sans doute la meilleure base pour les attributions aux divers peuples. Je le pense encore, mais avec des restrictions plus développées (97). » Sans doute y a-t-il lieu de distinguer l'aire habituelle des découvertes de monnaies du même type, assez denses pour constituer un groupement géographique centré autour d'une capitale de cité, comme c'est le cas pour les monnaies de billon des Coriosolites et des Redons, de la présence de quelques éléments clairsemés, dont le caractère sporadique n'autorise pas des conclusions aussi fermes.

Dans l'état actuel des choses, les monnaies d'or du groupe B et les monnaies de même type apparaissent comme certainement originaires d'ateliers frappant pour des découvertes de monnaies du même type, assez denses pour constituer un groupement géographique centré ayant la Loire et la Vilaine pour voies fluviales, mais ayant aussi des contacts par terre et des relations maritimes

(93) LA TOUR, pl. XXIV. — LENGYEL, pl. XVIII, 204.

(94) LAMBERT II, p. 92-93, pl. IX, 9.

(95) PARENTEAU, *Inv. arch.*, p. 79, pl. 40, 12 ; *Catal. Musée de Nantes*, p. 225, n° 599.

(96) A. JARNO, *Notes d'archéologie*, dans *Bull. Soc. académique de Brest*, T. XXIX, 1903-1904, p. 87-99, pl. 1, fig. 9. — Nous ne connaissons de ces diverses émissions qu'un nombre infime de témoins. De nombreuses variétés doivent nous échapper. Ainsi l'exemplaire d'Arradon et sa division constituent-ils un ensemble divisionnaire. Des centaines d'exemplaires ont dû être frappés par ces coins, dont il ne nous est parvenu que trois pièces.

(97) *Réflexions sur les monnaies gauloises*, dans *Revue numismatique*, 1951, p. 32.

jusqu'au fond de la rade de Brest. La carte est assez révélatrice (p. 29).

Comme l'avait finalement compris Hucher, il semble bien que le problème relatif au pouvoir émetteur se réduise à distinguer dans ce groupe les productions vénètes des productions namnètes. Or, il paraît bien assuré que les Namnètes ont eu des ateliers propres, ayant frappé des monnaies du meilleur aloi, d'un poids cependant rarement supérieur à 7,50 g et d'un type fortement différencié par l'emploi d'un motif particulier, celui du personnage issant les bras tendus, sous le cheval du revers, et tenant des mains l'un des membres antérieurs et l'un des membres postérieurs du cheval (98) (pl. II, 6723). Au droit, le type namnète comporte du reste, autour de la tête, traitée selon un style personnel, les cordons perlés terminés par quatre petites têtes, pour l'or comme pour le bas or plus tardif. L'évolution du type est lente à ce point qu'il demeure caractéristique pour les espèces de bon or, pour celles d'électrum et pour les dernières émissions de billon. Voici le bref catalogue des monnaies d'or des Namnètes, conservées dans le médaillier de la Bibliothèque nationale :

BN 6723 7,46 g ex. trouvé parmi 120 ex. à Candé (Maine-et-Loire, arr. de Segré) ; type découvert à La Chapelle-des-Marais (Loire-Inférieure, arr. de St-Nazaire, canton d'Herbignac) (99) (pl. II).

---

(98) PARENTEAU, *Essai*, p. 114, écrivait : « Sur vingt pièces trouvées isolément dans le pays nantais, quinze sont au type du génie debout sous le cheval. Depuis douze ans que je réunis les monnaies gauloises, j'ai pu acquérir cette certitude. La collection Lemesle en offrait au moins cinq ou six exemplaires. La découverte de Candé, localité placée sur les marches des Andes et des Namnètes, ne prouve rien contre mon assertion et vient au contraire confirmer cette attribution. C'est toujours dans les marches que se rencontrent les grands enfouissements monétaires ; c'est le pays des luttes et des rencontres meurtrières. M. Lambert avait laissé ces statères indécis entre les Angevins et les Namnètes. Je n'hésite pas à les donner à ces derniers. »

(99) Candé, selon MURET et CHABUILLET ; La Chapelle-des-Marais, selon BIZEUL, p. 110.

BN 6726	7,45	analogue, trouvé à Candé (100).
6727	7,46	ex. trouvé à Nantes (101).
6728	7,41	ex. trouvé à Redon (Ille-et-Vilaine) ; type découvert à Saint-Lyphard (Loire-Inférieure, arr. de St-Nazaire, canton d'Herbignac) (102).
6729	7,52	analogue découvert à Nantes (103).
6730	6,65	analogue à Candé (104).
6731	7,54	
6732	7,45	
6724	1,86	trouvé à Cholet (Maine-et-Loire) (105)
6725	1,86	ex. trouvé à Ancenis (Loire-Inférieure, arr. de Nantes) (106).

Répetons-le, le type demeure semblable à lui-même, au droit et au revers, pour les monnaies d'électrum, pesant ordinairement moins de 7 g, ainsi que pour les statères de billon, dont le poids est presque maintenu au niveau de celui des espèces d'électrum (107). On sait toute la valeur, au point de vue chronologique, du poids des monnaies d'or. Remarquons que si les Namnètes s'orientèrent vers la frappe de monnaies d'or, qu'ils prirent soin de distinguer par un type bien à eux, on ne peut considérer cette initiative comme contemporaine de la frappe des statères du groupe B et des monnaies connexes dont le poids habituel est supérieur de 20 à 30 centigrammes. Les Namnètes n'ont donc ouvert leur atelier qu'un certain temps après l'introduction des statères du groupe B sur les rives de la basse Loire, un peu après les Cénomans, peut-être. En tout cas, dans aucun des deux monnayages, le namnète et le cénomans, nous ne voyons de monnaie attei-

(100) PARENTEAU, *Essai*, p. 113, pl. II, 1, ex. pesant 7,60 g.

(101) Selon MURET et CHABOUILLET et aussi *Catalogue du Musée de Nantes*, p. 218, n° 541.

(102) Redon : selon *Ms La Tour* ; St-Lyphard : BIZEUL, p. 111.

(103) Selon *Ms La Tour*.

(104) Selon PARENTEAU, *Essai*, p. 113, pl. II, 2, ex. pesant 7,30 g.

(105) Selon MURET et CHABOUILLET.

(106) Selon PARENTEAU, *Essai*, p. 113-114, pl. II, 5 et *Catalogue du Musée de Nantes*, p. 219, n° 547.

(107) Ainsi en fut-il chez les Aulerques Cénomans, dont le type passa de l'or au billon (actuellement attribué à d'autres peuples) sans cesser d'être caractéristique.

gnant 7,70 g, alors que, dans les suites du groupe B, dont BN 6826, 6830 et 6879 sont les exemples, 10 statères allant de 7,70 à 7,95 g ont été signalés.

Nous ne devons plus hésiter bien longtemps en présence de ces faits pour déclarer notre conviction : les monnaies du style armoricain ont pris naissance dans la partie méridionale de l'Armorique. Et tout désigne les Vénètes pour leurs créateurs.

Cette conviction résulte aussi d'un certain nombre de constatations, dont l'exposé très abrégé apparaîtra, croyons-nous, comme la confirmation de notre proposition.

De toutes les monnaies de billon de l'Armorique, une seule démarque de près le type du groupe B, c'est le statère d'argent allié des Vénètes, classe II, que nous avons décrit dans la première partie de ce travail (108). On y voit à l'avvers une tête humaine à droite, cantonnée de quatre petites têtes reliées entre elles par des cordons perlés. Nous n'en connaissons aucun autre exemple. Le type BN 6555, attribué à juste titre aux Osismes, vient certainement du même prototype, mais à travers une évolution qui l'a profondément modifié.

Le renforcement habituel de la ligne frontale, qui se voit sur les monnaies du groupe B et ne se voit guère sur celles du groupe A, on le retrouve sur la monnaie de billon des Vénètes, à l'exclusion de toute autre. Ce fait n'est pas moins significatif.

Le personnage couché sous le cheval, au revers des billons vénètes de la classe I, est exactement semblable à celui qu'on voit en même place sur la monnaie d'or BN 6834.

Certains éléments, représentés par un petit nombre de pièces connues, semblent être des copies d'un type vénète plus lourd. Ainsi, BN 6828, trouvée à Paimbœuf et Herbignac (type *f* ci-dessus : pl. I), est copiée sur BN 6879 (type *e* ci-dessus : pl. I), qui est une splendeur. De même, le type BN 6883, dont le musée de Quimper possède une réplique de 6,38 g, est une évidente dégénérescence technique et typique (pl. I). Est-ce l'œuvre d'un artiste médiocre,

(108) P. 31-32, pl. I, 3.

opérant tardivement ou dans une période de grande activité (109), sont-ce des imitations de voisinage ?

Plus tardifs encore, et fort probablement étrangers aux Vénètes, doivent être un statère trouvé à Josselin (Morbihan arr. de Pontivy), un autre trouvé à Candé (Maine-et-Loire) (110).

Si quelques monnaies du groupe B et autres connexes paraissent intruses et constituent vraisemblablement des copies épisodiques, dont on ne connaîtra jamais les responsables, il est certain que ce monnayage est, dans l'ensemble, malgré sa diversité dans le détail, d'une remarquable unité. Les types BN 6826 et 6881, par exemple, sont d'un revers quasi-semblable et d'un faire particulier du cheval tout à fait identique. On observe un même corps allongé, une semblable attitude, une taille au burin qui fait apparaître sous le ventre un même creux au niveau de l'insertion des membres antérieurs et de celle des membres postérieurs. On est tenté de supposer qu'un même graveur ait travaillé aux différents coins. Et notons que ces deux types ont été trouvés à Vannes, notamment, ou dans la région.

Les variétés de revers ne doivent pas, dans les limites assez étroites d'analogie où elles demeurent du reste, constituer une objection à l'encontre de l'unité de ce monnayage. En effet, si nous considérons, par exemple, BN 6830 et la série qu'elle représente, dont le droit si différencié ne peut relever que d'un même monnayage, on y voit tout une gamme de revers.

Si, comme nous le pensons, le monnayage d'or des Vénètes est le premier en date des monnayages armoricains, ses auteurs ont naturellement été conduits à exploiter

---

(109) Divers auteurs ont attiré l'attention sur de tels faits observés pour le monnayage grec. Voir Ch. T. SELTMAN, *On the « Style » of early Athen. coins*, dans *Numismatic Chronicle*, 1946, p. 105 et 109 ; Paul NASTER, *Le trésor de Tell el Maskhouta*, dans *Revue belge de Numismatique*, 1948, p. 13.

(110) PARENTEAU, *Inventaire archéologique*, pl. 40, 8, statère pesant 7,20 g, trouvé à Josselin ; un marchand parisien en possédait naguère un spécimen pesant 7,33 g. L'exemplaire trouvé à Candé est décrit et illustré par PARENTEAU, *Inv. arch.*, p. 78, pl. 40, 9 et *Essai*, p. 114, pl. III, 2. — A. BLANCHET, qui en est maintenant le propriétaire, indique que cette pièce, pesant 7,35 g, est en or blanc, c'est-à-dire d'un titre déjà altéré (*Traité*, p. 301, n. 4, pl. II, 22).

intensément dans le domaine économique et monétaire ce privilège de fait aussi longtemps qu'il a pu durer. Et il a sûrement duré assez pour qu'il en résulte une grosse activité des officines parallèle à l'activité des affaires. Pour faire face aux besoins on a dû procéder à des émissions considérables (111). Plus sont nombreuses les émissions d'un atelier gaulois, plus ont de chances de l'être les variations apportées au thème général. C'est une règle largement vérifiée.

### VIII. — CONCLUSION

La première partie de notre exposé concernant les monnaies d'or, aura, nous l'espérons, convaincu chacun que les espèces actuellement classées aux Aulerques Cénomans groupent, avec le monnayage propre à ce peuple, différentes variétés d'un autre type, au style plus original, plus celtique, à l'avvers, et qui doit en être rejeté. Dans la seconde partie, nous avons constaté l'unité numismatique réelle des dernières de ces monnaies aux variétés assez nombreuses, dont l'aire de dispersion est considérable, mais assez visiblement dépendante d'un centre situé au pays des Vénètes.

Après avoir distingué les monnaies des Namnètes de celles que nous avons rejetées du groupe cénoman, les faits numismatiques les plus sûrs nous ont montré que ces dernières avaient dû préexister aux émissions des Aulerques et des Namnètes. Nous en avons donc tiré la conséquence logique : à nos yeux, le groupe rejeté du mélange attribué traditionnellement aux Cénomans revient aux Vénètes, qui sont aussi les responsables de l'introduction de la monnaie en Armorique.

Les bateaux de ce peuple, si riche et si actif, selon les témoignages antiques, devaient remonter, au moins jusqu'aux confins des Andécaves et des Turons, la voie fluviale

---

(111) Le type général du groupe B a du reste été si répandu qu'il a servi à inspirer des émissions, dont l'origine armoricaine, à défaut de provenances attestées, est assez incertaine, du fait que le cheval n'y est pas androcéphale. Par exemple : BN 6769<sup>b</sup>, pesant 7,65 g, classé aux Redons par analogie superficielle avec un détail du revers de BN 6769.

de la Loire et trafiquer avec les tribus établies sur les deux rives. Leur commerce avec les Redons et les Namnètes, par la Vilaine, probablement navigable très haut, et par les routes de terre, semble avoir été non moins suivi. Et sans doute les marins vénètes cabotaient-ils assidûment au moins jusqu'au fond des rades osismiennes.

Il y aurait apparemment divorce entre la numismatique et l'histoire, si l'on devait conférer aux Redons une prééminence économique, qu'aurait attestée le numéraire, le plus riche et le plus pesant de toute l'Armorique, qu'on leur prêtait. Il n'était pas moins invraisemblable de donner un monnayage d'or aux Aulerques et aux Osismes et d'en refuser aux Coriosolites et aux Vénètes.

Si, en théorie, le privilège régalien de battre monnaie pouvait être exploité par chacune des cités, en vertu de la plénitude de sa souveraineté devenue franche de toute allégeance, il était impossible en fait au plus grand nombre de réunir avant des années les conditions matérielles requises par le fonctionnement d'un atelier monétaire. On ne pouvait du jour au lendemain recruter les centaines d'artistes pratiquant, souvent de manière admirable, l'art difficile de graver les coins, ni s'initier à la technique métallurgique, à la préparation des lingots et des flans. Seules les nations les plus puissantes et les plus riches devaient réussir assez vite à y pourvoir.

Pour conclure, nous voudrions rendre un particulier hommage à la perspicacité du numismate breton P.-L. Lemièrre, qui, voici plus d'un siècle, pressentit la vérité, ainsi qu'à celle du grand savant, Anatole de Barthélemy, dont il restait à vérifier l'intuition exprimée en ces termes : « Je crois que le monnayage armoricain a commencé chez les Vénètes d'abord et les Namnètes : le rôle considérable des premiers... autorise à penser que c'est par eux qu'il put se répandre sur tout le littoral... Ces statères gaulois, qui témoignent d'un certain art, laissent penser qu'au temps où ils ont été frappés, il y avait dans cette partie de la Celtique une civilisation avancée (112). »

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU.

---

(112) A. DE BARTHÉLEMY, *Note sur le monnayage du nord-ouest de la Gaule*, dans *Crai*, juillet 1891.



## ADDENDUM

Nos conclusions, ne manquera-t-on pas de remarquer, sont en contradiction avec les vues les plus nettement formulées par M. Lancelot Lengyel, dans son livre récent, *l'Art gaulois dans les médailles* (Paris, 1954). Il est donc nécessaire de réfuter brièvement sur le terrain numismatique proprement dit une des opinions principales de l'auteur, sans préjuger ici des mérites que son bel ouvrage présente dans d'autres domaines.

« A l'exemple des Baïocasses, écrit-il, ce sont tour à tour les peuples de l'Armorique, les Aulerques, les Osismiens, les Curiosolites, qui nous présentent des solutions magistrales. » (p. 19). Le thème est développé longuement plus loin. Relevons cette phrase : « Si les tribus du centre de la Gaule se tournent vers la composition d'articulations linéaires, ce sont les Baïocasses, en Armorique, qui réalisent le rythme gaulois dans toute sa force logique et dans ses accents les plus violents. » (p. 31).

Un commentaire développé (p. 31 et 32) porte sur la pièce, dont l'atlas de M. Lengyel reproduit le revers sous le n° 149. Très malheureusement, l'auteur croit y voir la monnaie de billon BN 6989, pesant 3,67 g, classée aux Baïocasses dans le médaillier de la Bibliothèque nationale, alors qu'en réalité il s'agit d'une monnaie d'or, BN 6873, pesant 7,20 g, correctement attribuée par Muret et Chabouillet aux Aulerques Cénomans. Malencontreuse erreur de fiche, s'il en fût !

Rappelons la loi numismatique éprouvée, anciennement dégagée par Lemièrre, dont la solidité règle objectivement la chronologie relative des émissions monétaires d'or. Il est scientifiquement certain qu'une pièce gauloise de bon or, pesant normalement 7,80 g, par exemple, sera notablement antérieure à une monnaie de même aloi, dont les spécimens pèsent habituellement 7,20 g, et qu'un statère de billon, chez un même peuple ou au sein d'un même système, ne saurait être contemporain ni de l'une ni de l'autre, mais est nécessairement postérieur.

M. Lengyel ne peut donc légitimement s'appuyer sur les monnaies d'or baïocasses authentiques, qui sont de poids inférieur à 7,40 g et d'or déjà notablement allié, ni *a fortiori* sur les monnaies de billon attribuées à ce peuple, pour démontrer que ces espèces auraient déterminé le style adopté par les Vénètes, dont les monnaies de très bon or pèsent couramment 7,80 g. Et que dire dès lors de la confusion d'attribution dont il est victime, à propos de la pièce aulerque qu'il croit baïocasse et sur laquelle il pense élaborer une démonstration.

Plus loin, M. Lengyel écrit encore : « les lignes perlées dans la coiffure sont donc bien une invention baïocasse ; elles se

répondront à travers toute l'Armorique. » (p. 33). Le raisonnement est ici fondé sur des prémisses non moins fragiles consistant en une proposition non démontrée, à savoir que le n° 154 de ses planches (BN 6950 - demi-statère de 4,15 g, correspondant à un statère du poids le plus élevé, chronologiquement antérieur, croyons-nous, au monnayage autonome par cité) serait le prototype indigène de la monnaie baïocasse, à cause de l'analogie de la ligne du nez. C'est accorder sans critique au classement presque centenaire du médaillier du Cabinet de France une autorité qu'aucun chercheur averti n'en attend. D'autre part, le prototype indigène prétendu ne renferme dans ses décors aucun germe des lignes perlées dont le premier témoin local signalé par l'auteur (son n° 155 = BN 6983) pèse seulement 7,24 g et se trouve chronologiquement postérieur et de beaucoup aux émissions vénètes de bon poids.

Ces raisons, fermes comme le roc, et ces anachronismes contraindront les spécialistes à refuser cette affirmation de l'auteur que « les têtes baïocasses »... « font des Baïocasses les fondateurs de ce style armoricain dont l'enseignement est repris, soit littéralement, soit avec des variantes, depuis le Finistère jusqu'à l'Île-de-France » (p. 33).

*Novembre 1954.*

J.-B. C. B.